



Municipalité d'Henryville

Avis Public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITE D'HENRYVILLE

Adoption du règlement 235-2025

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale, greffière & trésorière par intérim de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du 4 août 2025 le règlement 235-2025 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour le projet d'aqueduc sur le Chemin du bord de l'eau.

Que tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Henryville, ce 5^{ème} jour du mois d'août 2025

Lucie Roger
Directrice générale Greffière
& Trésorière par intérim



Municipalité d'Henryville

Avis Public

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Directrice générale, greffière & trésorière par intérim de la Municipalité d'Henryville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5^{ième} jour du mois d'août 2025, entre 9h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^{ième} jour du mois d'août 2025

Lucie Roger
Directrice générale Greffière
& Trésorière par intérim